



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS

La Directrice générale
Tél. 01 40 56 44 64

Dossier suivi par : Raphaël YVEN
01.40.56.53.76
raphael.yven@sante.gouv.fr

PEGASE : D-20-008072

Paris, le 28 avril 2020

La directrice générale de l'offre de soins

à

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux
des agences régionales de santé

Note d'information sur les Mesures de simplification et d'aménagement de calendrier

Dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, vous voudriez bien trouver un dispositif des Mesures de simplification et d'aménagement de calendrier que nous vous proposons le temps de la gestion de la crise sanitaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toutes questions complémentaires utiles pour préparer la mise en œuvre de ces mesures en région pour celles qui peuvent être mises en place rapidement.

En vous remerciant pour votre mobilisation.

Mesures de simplification et d'aménagement de calendrier le temps de la gestion de la crise sanitaire

Le 28/04/2020

I- Trésorerie

Sujets	Décisions
Calibrage des forfaits et dotation MIGAC liées à l'activité (Urgences et SMUR, certaines MERRI, etc.).	Accord sur le principe de neutraliser les données 2020 sous réserve de confirmer le périmètre des MIG concernées : celles calibrées à partir d'indicateurs <u>d'activité</u>
IFAQ 2021	Les travaux sur les indicateurs mobilisables pour 2021 pourront reprendre après la crise.
Forfaits pathologies chroniques	Seul a été mis en place à ce jour le forfait MRC, qui concerne 220 structures. Ce financement annuel pourra continuer à être versé par douzièmes selon les dernières données disponibles et être actualisés en 2021 selon le recueil d'activité 2020 (l'utilisation de l'intégralité du recueil 2020 pourra être rediscuté après la crise).

II- Simplifications financières

Piramig 2019/2020	Accord pour reporter l'ouverture du recueil en 2020 et décaler la campagne 2019, voire faire un seul recueil sur 2 ans. Les financements seront reconduits à l'identique.
ENCC MCO et SSR	Echéance 2019 (ENC année de coût 2019) : Proposition de reculer les échéances et de lever l'ensemble des pénalités de retard qui sont prévues dans les conventions. Mise à disposition des outils en amont afin que les établissements prêts puissent commencer à saisir. Il y aura une extension de la fenêtre de transmission jusqu'à mi-novembre 2020. Echéance 2020 (ENC année de coûts 2020) : Il est proposé d'évaluer avec chaque établissement sa capacité à produire ou non des données en 2020.
Nutrition parentérale à domicile (NAPD) : Report de la réforme du financement (sujet uniquement CHU)/ intégration dans le dispositif de garantie de ressource 2020	La modélisation du financement suite à la labellisation des centres NPAD n'interviendrait qu'en 2021. Le statu quo est donc confirmé pour 2020.
Expérimentations article 51 : Liste en sus médicament/ Assouplissement du calendrier et de la montée en charge de l'expérimentation	La remontée de la FICHCOMP pour un médicament de la liste en sus se fait au fil de l'eau. Concernant la remontée de données en vie réelle le calendrier peut être adapté:

	<p>Datexp parties 1 et 2 à partir de septembre 2020.</p> <p>Datexp partie 3 (qualité) pourrait être mise en place en janvier 2021.</p>
<p>Report de déchéance annuelle des crédits délégués dans la 1^{ère} circulaire FMESPP 2019 « Sécurisation des établissements » mais aussi pour le programme HOPEN.</p>	<p>Demande d'un report global de déchéance annuelle <u>d'un an</u> des crédits alloués dans la 1^{ère} circulaire FMESPP 2019.</p>

III- Simplifications sur l'offre de soins

Renouvellement des autorisations	Une communication spécifique de la DGOS va être réalisée sur le sujet.
Appels à projets	AMI national : report EDS avec aménagement à prévoir avec l'équipe art 51 et le FISS concernant la question des crédits d'accompagnement.
Recueil des IQSS	Accord pour l'annulation du recueil IQSS en 2020
Réforme des autorisations	Les groupes de travail sont reportés.
IFAQ	Les modalités de distribution de l'enveloppe 2020 sont à valider.

IV- Simplifications RH

Bilan social : Dépôt sur la plateforme ATIH reporté au 30 septembre	Dépôt sur la plateforme ATIH reporté au 30 septembre.
Déclaration sociale nominative : dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles	Report d'un an
élaboration plan égalité professionnelle : report à mars 2021	Report à mars 2021
dispositif de signalement des violences sexistes et sexuelles : report à décembre 2020	Report à décembre 2020

V- Médicaments et DM

suivi des DMI intraGHS des catégories homogènes (art L165-11 du CSS)	Accord pour un report car la mise en œuvre non réaliste dans ce contexte.
Codification des ATU rétrocedés	Maintien du codage des médicaments rétrocedés et valorisation des factures par l'assurance maladie sans prise en compte du code mentionné.